

# Règlement Artothèque

Une artothèque vous offre la possibilité d'emprunter des œuvres d'art originales, comme une médiathèque vous permet d'emprunter des livres, des CD ou des DVD.

L'artothèque exerce un rôle de diffusion et de sensibilisation à l'art. Elle démocratise l'accès aux œuvres d'art contemporain et soutient les artistes soucieux de se faire connaître auprès de tous les publics.

A Villars, elle se situe dans les locaux de la médiathèque au 1 montée de la Feuilletière.

## Qui peut emprunter ?

Chaque personne ou chaque structure désireuse d'emprunter des œuvres doit s'abonner. L'artothèque est destinée aux individuels, associations, établissements liés à l'éducation, à la formation, au domaine médico-social et également aux sites administratifs ou aux entreprises.

## Quand venir ?

L'artothèque vous accueille uniquement sur rendez-vous au 06 07 15 42 95.

## Quel tarif ?

L'emprunt d'œuvres d'art est conditionné par le règlement d'un abonnement annuel auprès de la médiathèque.

Tarifs 2026 :

**Pour les particuliers villardaires** : 61€/an pour 1 œuvre tous les 3 mois

**Pour les particuliers non villardaires** : 71€/an pour 1 œuvre tous les 3 mois

**Pour les écoles, associations, administrations, entreprises et professions libérales villardaires** : 81€/an pour 1 œuvre tous les 3 mois.

**Pour les écoles, associations, administrations, entreprises et professions libérales non villardaires** : 91€/an pour 1 œuvre tous les 3 mois.

## Les pièces à fournir :

Pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, chèque de caution de 200€, attestation ou contrat d'assurance multirisque habitation.

Jordan DA SILVA  
Maire de Villars  
Conseiller départemental

## COMMENT MANIPULER VOS ŒUVRES D'ART ?

Vous trouverez ci-dessous quelques consignes :

### Manipuler

Dans une artothèque, les œuvres changent très souvent de mains ! Elles sont donc souvent manipulées et risquent d'être endommagées. La grande majorité des dommages se produisent lors de la manipulation des cadres. Pour une œuvre de taille moyenne, **portez les cadres par le côté, une main en bas, l'autre main sur un des côtés de façon à bien répartir le poids**. Si l'œuvre est plus grande, n'hésitez pas à vous faire aider d'une autre personne.

*Il ne faut jamais* transporter un tableau en le tenant par le fil métallique qui sert à l'accrocher ou encore par le bord supérieur du cadre ou par un seul de ses côtés.

### Transporter

Les œuvres sont encadrées. Le papier bulle vous permet de les transporter sans risque mais veillez à bien **immobiliser les œuvres dans votre véhicule pour qu'elles ne bougent pas lors du transport aller et retour**.

### Accrocher

Vous pouvez tout d'abord préparer **un endroit sûr** pour déposer l'œuvre avant de l'accrocher. Planifiez ensuite chaque déplacement et assurez-vous que **le système d'accrochage est fiable**.

*Il ne faut jamais* placer les œuvres trop près d'une fenêtre ou d'une lumière trop vive : les œuvres sur papier craignent la lumière naturelle (soleil, lune) et les rayons UV.

Tous les matériaux sont sensibles aux variations brusques de températures mais aussi à l'humidité : n'accrochez pas les œuvres au-dessus d'une source de chaleur ou une entrée d'air (climatisation) et ne les exposez pas à des atmosphères humides (cuisine, salle de bain).

### Entretien

N'utilisez pas de produit de nettoyage. Si besoin, vous pouvez dépoussiérer les cadres à l'aide d'un chiffon doux.

### Restituer l'œuvre

De la même manière que lors de son emprunt, nous vous demandons de manipuler l'œuvre avec précaution et de réutiliser les emballages fournis lors de son emprunt : papier de soie, papier bulle. S'agissant d'une sculpture nous vous demandons de la rapporter dans sa boîte de transport d'origine.

Si malgré tous vos soins, une des œuvres empruntées a un accident ...

Ne pas désencadrer les œuvres et ne pas essayer de réparer les cadres en cas de chute ou de bris de verre : nous prévenir immédiatement et nous vous dirons comment procéder selon les dégâts.

**Numéro de téléphone : 06 07 15 42 95**

**Mail : [saisenculturelle@villars.fr](mailto:saisenculturelle@villars.fr)**